

La génération spontanée

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb045_f0279

SourceBoite_045-9-chem | L'héritité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

"Il n'est nul besoin de démontrer que
quelqu'un ait aujourd'hui des êtres géminés
spontanés, que celle des infusoires :
on ne doute pas de celle des autozoaires
ni des epizoaires, ni de la végétation
de celle des champignons et de observations
particulières rapportées par différents auteurs
venant le moins possible, d'une opinion
aussi des plus supérieures du règne végétal
que du règne animal."

cf. Burdach. Traité de Physiologie
I. 15.

Proper Lucas. Traité de
Perturbations naturelles



p 38.

Lucas tire argument de fait que
des générations spontanées, les individus
apparaissent en grand nombre, et ~~ne~~ affirmer

que le esprit s'origine n'est pas
reçue et nul individu.

(1741-42)